CCMP
BON A LANCER

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DPB
DÉPOTS PÉTROLIERS DU BÉNIN

DOSSIER DE PRESELECTION POUR LA PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Objet du marché : Etude du système électrique et élaboration des termes de référence pour l'acquisition d'un TGBT et d'un groupe électrogène de 500 KVA, puis l'éclairage du dépôt Akpakpa.

Référence SIGMAP: *PI_DD_72013*

Source de financement : *Budget Autonome*

Gestion : *2023*

Avril 2023

CCMP
BON A LANCER

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : *Réhabilitation et mises aux normes du système électrique du dépôt Akpakpa*

Objet : *Recrutement d'un cabinet/firme pour* **effectuer une étude du système électrique et élaborer des termes de référence pour l'acquisition d'un TGBT et d'un groupe électrogène de 500 KVA puis l'éclairage du dépôt Akpakpa.**

Référence du marché : *PI_DD_72013*

AMI N° 002/DPB/DG/PRMP/CDD/CCMP/23 du 11 avril 2023.

Recrutement d'un cabinet/firme pour l'inspection et l'évaluation de l'ensemble des équipements et du système d'alimentation électrique, élaboration des cahiers de charges pour la fourniture et la pose d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT), d'un groupe électrogène de 500 KVA et pour l'éclairage du dépôt Akpakpa.

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de *Dépôts Pétroliers du Bénin (DPB) S.A publié* sur le portail web des marchés publics du Bénin, le 23 février 2023.
2. Dans le cadre de l'exécution de son budget 2023, DPB SA dispose de fonds pour la réhabilitation et la mise aux normes du système de défense incendie du dépôt Akpakpa et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet/firme pour l'inspection et l'évaluation de l'ensemble des équipements et du système d'alimentation électrique, élaboration des cahiers de charges pour la fourniture et la pose d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT), d'un groupe électrogène de 500 KVA et pour l'éclairage du dépôt Akpakpa.
3. Les prestations comprennent principalement :
   a- inspection du dispositif existant à la lumière des normes les plus exigeantes en matière d'alimentation et de sécurité des équipements électriques dans un dépôt d'hydrocarbures ;
   b- évaluation des besoins en énergie électrique et proposition d'un système d'alimentation efficace au dépôt Akpakpa ;
   c- étude de faisabilité, d'opportunité et de coûts des travaux, fournitures et services nécessaires à la rénovation du système d'alimentation et d'éclairage du dépôt Akpakpa ;
   d- réalisation d'un avant-projet détaillé et élaboration des dossiers techniques, des plans, coupes, Devis Quantitatif Estimatif) pour la fourniture d'un Tableau Général Basse Tension et un groupe électrogène au dépôt Akpakpa ;

CCMP
BON A LANCER

e- *Etc.*

4. Les prestations sont en lot unique et le délai de réalisation de la mission est de soixante (60) jours. Le décompte de ce délai commence à partir du jour de la réception de l'ordre de service de démarrage des prestations après approbation du contrat.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste de cinq (05) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : ***sélection fondée sur la qualité (SFQ).***

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	**10**	- Non-inscription de la spécialisation du domaine des prestations sur le RCCM ou aux statuts du candidat = **00 points ;** - Inscription de la spécialisation du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **10 points.**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années.	**25**	- Avoir exécuté au moins deux (02) prestations portant sur des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) **= 25 points ;** - Avoir exécuté une (01) prestation portant sur des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) **= 15 points ;** - N'avoir exécuté aucune prestation portant sur des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

CCMP
BON A LANCER

		notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) **= 00 points.**	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années. CCMP BON A LANCER	**50**	Avoir exécuté au moins deux (02) prestations portant sur des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) dans un dépôt d'hydrocarbures au cours des cinq dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) = **50 points ;** - Avoir exécuté une (01) prestation portant des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) dans un dépôt d'hydrocarbures au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) = **25points ;** - N'avoir exécuté aucune prestation portant sur des études de système électrique et élaboration de termes de références pour l'acquisition d'équipements électriques notamment un Tableau Général Basse Tension (TGBT) dans un dépôt d'hydrocarbures au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) = **00 points.**	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	**05**	Organisation technique et managériale (organigramme) = **05 points.**	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission CCMP BON A LANCER	**10**	- Produit une liste de personnel à affecter aux prestations comprenant au moins un ingénieur du domaine disposant d'un niveau BAC+5 ou diplôme équivalent + 15 années d'expériences et d'une certification par un organisme de renommé international = **10 points** ; - Produit une liste de personnel à affecter aux prestations ne comprenant pas un ingénieur du domaine disposant d'un niveau inférieur à BAC+5 ou diplôme équivalent, et moins de 15 années d'expériences et d'une certification par un organisme de renommé international = **05 points**	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100 points**		

NOTA BENE : La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (*70) et* le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : *Personne Responsable des Marchés Publics / Direction Générale de Dépôts Pétroliers du Bénin, située au Port Autonome de Cotonou,* **Tél : (00 229) 90 25 76 43 / 95 73 06 69**; *email :* racine.hounsa@dpb.bj *à* **compter du 12 avril 2023 de 8h à 12h 30mn et 14h à 17h 30.**

CCMP
BON A LANCER

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation dûment signée par le candidat.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir ; un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics / Direction Générale de Dépôts Pétroliers du Bénin, située au Port Autonome de Cotonou, **Tél : (00 229) 90 25 76 43 / 95 73 06 69**; email: racine.hounsa@dpb.bj **au plus tard le 28 avril 2023 à 11 heures.**

13. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

14. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics / Direction Générale de Dépôts Pétroliers du Bénin, située au Port Autonome de Cotonou, **Tél : (00 229) 90 25 76 43 / 95 73 06 69 ;** email : racine.hounsa@dpb.bj **au plus tard le 28 avril 2023 à 11 h 30 mn.**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

    Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

    Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq (05)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable Des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

    La décision *de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03)* jours ouvrables après sa saisine.

    En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure

déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics

CCMP
BON A LANCER

PRMP

Racine Damien HOUNSA TOTIN

CCMP
BON A LANCER

II - LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet